

Le TAG

La liste des tests autorisés est en ligne: <https://covid-19.sante.gouv.fr/tests>

→ Achats en autonomie par les pharmaciens via leurs fournisseurs/grossistes répartiteurs (AMO100% - 8,05€HT max)

→ Le pharmacien s'approvisionne en EPI de façon autonome

→ Leur utilisation nécessite une **formation préalable au prélèvement nasopharyngé** → *votre URPS peut vous orienter si des besoins de formation sont nécessaires*

Où recevoir les patients ?

Dès lors que le pharmacien peut **garantir la qualité et la sécurité en conformité avec la réglementation** :

→ Au sein de l'officine, dans un centre COVID ou dans un lieu d'exercice coordonné

→ Dans un lieu tiers, sur déclaration à l'adresse ars-oc-covid-ville-tests@ars.sante.fr en utilisant le [modèle type](#)

AMO et Facturation

→ Accessible sans prescription / Tiers payant

→ Forfait 1 *prélèvement / analyse / traçabilité* **26 €**

→ Forfait 2 *analyse / traçabilité* **16,20 €**

→ Facturation conditionnée à la saisie SI-DEP

TAG ou RT-PCR ?

→ Symptomatiques depuis <4jours : **TAG ou RT-PCR**

→ Symptomatiques depuis > 4 jours : **RT-PCR**

→ Symptomatiques >65ans ou à risque avec un TAG négatif : **RT-PCR**

→ Cas contact ou situation de cluster : **RT-PCR**

→ Asymptomatique en dépistage de masse : **TAG ou RT-PCR**

Comment faire le test ?

Sous la responsabilité du pharmacien

1/ **Entretien**: recueil données patient

2/ **Prélèvement** nasopharyngé (possibilité de déléguer cet acte aux professionnels habilités et formés)

3/ Réalisation du **test**: 15-30min

4/ **Résultat**: remise d'un compte rendu écrit au patient et enregistrement **SI-DEP immédiat**

Traçabilité dans SI-DEP

Identification électronique via **PRO SANTE CONNECT**

→ **Obligation de disposer d'une carte CPS et/ou e-CPS pour s'identifier**

- **Demande de CPS**: <https://esante.gouv.fr/securite/cartes-et-certificats/commandes?offre=cartes>

- **Demande de e-CPS**: <https://wallet.esw.esante.gouv.fr/>

- **ASSISTANCE CPS**: <https://esante.gouv.fr/assistance?theme=carte>

- **Guide d'utilisation SIDEP** : [TELECHARGER LE GUIDE SIDEP](#)

Qui peut se faire tester ?

- Les personnes symptomatiques depuis ≤4 jours **en priorité**
- Les personnes asymptomatiques **hors cluster et cas contact**

Résultat positif ?

- Communication au patient des conduites à tenir (isolement, prise en charge médicale, masques à récupérer dans une pharmacie)
- Délivrance d'un compte rendu écrit
- Saisie du résultat dans SI-DEP

Résultat négatif ?

- Communication gestes barrières
- Délivrance d'un compte rendu écrit
- Saisie du résultat dans SI-DEP
- *Pour les personnes symptomatiques âgées de 65 ans ou plus ou avec facteur de risque, il est recommandé de consulter un médecin et de réaliser un test RT-PCR de confirmation*